



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 27 Mars 2025

Délibération n° 2025-62 R
Objet : **Avenant n°2 lot n° 2**
marché voirie

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Sept Mars à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Dix Sept Mars deux mille vingt-cinq
à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Jehanne MARROU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Véronique CONSTANS.

Représentés :

Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Madame Véronique CONSTANS
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA.

Madame le Maire le marché de voirie communale, et plus particulièrement le lot n° 2 relatif au revêtement, a été attribué en mai 2023 à l'entreprise ROUTIÈRE DU MIDI, située Route de Marseille à 05000 GAP.

En mars 2024, une première modification a été apportée par avenant afin de remplacer le montant maximal des travaux HT par an par un montant maximal HT sur l'ensemble de la durée du marché, soit trois ans. Cette modification concernait à la fois le lot n° 1 et le lot n° 2.

La modification n° 2, objet de la présente délibération, concerne l'augmentation du montant maximal des travaux sur la durée du marché pour permettre la réalisation rapide de travaux de revêtement de voirie rendus nécessaires.

Cela représente un montant supplémentaire de 60 000 € HT, soit une augmentation de 10 %. Ainsi, le montant du marché passe de 600 000,00 € HT à 660 000,00 € HT.

La Commission MAPA, réunie le lundi 24 mars 2025, a émis un avis favorable à ces travaux supplémentaires.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 24 mars 2025,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer la modification n°2 avec l'entreprise ROUTIÈRE DU MIDI
- **Dit** que les dépenses seront prises sur l'opération 0132 du budget général.

Fait à Embrun,

Le 28 Mars 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOUD

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE D'EMBRUN" and "05130" around the perimeter.